

## LA BANQUE VILLE-MARIE

Mardi dernier, la Banque Ville-Marie a suspendu ses paiements. On prétend que deux des employés principaux de cette institution ont détourné une somme évaluée provisoirement à \$58,000. Le chiffre exact du détournement ne sera connu qu'après la vérification des livres et de la caisse, vérification à laquelle il est actuellement procédé.

Le public mis au courant des faits commençait à retirer ses dépôts, quand le Président de la banque a ordonné de suspendre les paiements.

Il pourra paraître étrange que le détournement d'une somme de \$58,000 ait pu amener la suspension de paiements de la banque, de même que beaucoup s'étonnent qu'elle n'ait pas, comme le font d'habitude les banques ayant à faire face à des difficultés passagères, demandé l'aide et l'appui des autres banques pour sortir d'un pas difficile.

Cependant pour ceux qui suivent avec quelque intérêt ou avec quelque attention la situation financière de nos banques incorporées, la surprise ne peut être grande, si toutefois elle existe.

Le capital nominal de la banque est de \$500,000 divisé en 5,000 actions de \$100 chacune. Et, bien que le tableau mensuel publié par la *Gazette du Canada* donne invariablement \$479,620 comme étant le chiffre du capital payé, il est évident que le chiffre n'est pas réel puisque la Banque détient en propre 1,295 de ses actions, sans compter 1,332 autres actions en fidei-commis dont 495 au nom de son président, M. Wm. Weir, et 837 au nom de Wm. Weir et U. Garand conjointement. C'est-à-dire que, sur 5,000 actions, la Banque Ville Marie paraît en posséder 2,664, soit plus de la moitié, ce qui réduit son capital dans de larges proportions.

Etant donné cette situation du

capital, il est peu probable que la Banque Ville-Marie eût pu trouver de l'assistance auprès des autres banques, d'autant plus que les directeurs de cette banque ne semblent pas, par leur situation personnelle, pouvoir offrir les garanties pécuniaires qu'on aurait dû exiger d'eux. Nous en avons pour preuve le chiffre des avances faites par la Banque à ses directeurs, avances qui, au 30 juin, s'élevaient à \$87,815, c'est-à-dire au tiers environ du capital réel de l'institution.

D'ailleurs, la Banque Ville-Marie depuis 1881, époque à laquelle elle a rouvert ses portes après les désastres financiers de 1879, n'a, pour ainsi dire, fait que lutter pour assurer sa propre existence. Après 18 ans d'exercice dans sa nouvelle forme elle a pu à grand'peine porter \$10,000 à sa Réserve.

Il a fallu, dit-on, toute l'habileté consommée de son président, M. Wm. Weir, pour tenir debout la Banque Ville-Marie jusqu'à ce jour. Nous saurons, après l'enquête qui aura certainement lieu, en quoi a consisté l'habileté du président de la banque aujourd'hui en déconfiture.

Pour le moment nous nous bornons à dire que nous jugeons la situation de la banque telle, qu'elle ne pourra pas reprendre ses opérations après l'expiration des 90 jours de délai que lui accorde l'Acte des Banques pour mettre ordre à ses affaires.

Le dernier état de situation porte la date du 30 juin et se lit comme suit dans la *Gazette du Canada* :

### PASSIF

Capital versé.....	\$ 479,620
Réserve.....	10,000
Billets en circulation.....	231,870
Balance due au gouv. fédéral.....	6,335
Dépôts du public à demande.....	234,186
Dépôts du public remb. après avis....	1,264,144
Autres dettes.....	305
Total .....	2,256,460